

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE TERRITORIALISÉE

641 chemin de Montfavet
84140 MONTFAVET

☎ 04 90 31 36 72 📠 04 90 31 32 89

✉ pst@advsea84.asso.fr

SIEGE SOCIAL

Président : Aimé Montal • Directrice Générale : Lara Mazelier

Tél. : 04 90 80 63 80 - Fax : 04 90 80 63 84 - Courriel : siege@advsea84.asso.fr

Siège Social - 12bis, bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON - www.advsea84.fr





SOMMAIRE

PARTIE I ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	3
I. ORGANISME GESTIONNAIRE	3
II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE	4
III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE	5
IV. POPULATION(S) ET ACTIVITÉS	6
IV.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ET/ OU MESURES (STATISTIQUES : CAMEMBERTS, TABLEAUX, HISTOGRAMMES...)	8
PARTIE II ANALYSE DU RÉSULTAT	11
I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I	11
II. CHARGES DE PERSONNEL	12
II.1. CHARGES DE PERSONNEL SALARIÉ	12
II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES	13
II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II	13
III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III	14
IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION	15
V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION	15
VI. INVESTISSEMENTS	16
PARTIE III SYNTHÈSE DU RÉSULTAT	17
I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N	17
VII. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N	18

Partie I Éléments de contexte

I. ORGANISME GESTIONNAIRE

Nom	ADVSEA Siège Social		
Adresse	12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON		
Tél.	04 90 80 63 80	Fax	04 90 80 63 84
E-mail	siege@advsea84.asso.fr		
Président du Conseil d'Administration	Aimé MONTAL		
Personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service	Lara MAZELIER, Directrice générale		
Autres services et établissements habilités et gérés par l'organisme gestionnaire	<p style="text-align: center;">Services :</p> <p>Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert (AEMO) Accompagnement Éducatif à la Gestion des Prestations Sociales (SAEGPS) Placement Familial Spécialisé (PFS) Prévention Spécialisée Territorialisée (SPST) Investigation Éducative (SIE) Service d'accueil de protection de soutien et d'accompagnement à domicile (SAPSAD)</p>	<p style="text-align: center;">Établissements :</p> <p>MECS la Verdière MECS le Moulin du Vaisseau Foyer les Sources</p>	

II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE

NOM	Service de Prévention Spécialisée Territorialisée	Date de création	18 mai 1973
------------	--	-------------------------	-------------

Histoire

18 mai 1973 Agrément préfectoral « Service de Prévention », mission de prévention socio-éducative dans le quartier de Monclar Sud plus une mission intervention auprès de la population gitane. 05 avril 1984 Loi sur la décentralisation et premier redéploiement sur le département, les missions s'élargissent sur le territoire.

1987-1988 Le service s'installe à la Verdière. 1991 Première convention avec le Conseil Général du Vaucluse.

Période de 2002 à maintenant : « SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE TERRITORIALISÉE ».

Assemblée du CG vote le projet de « développement territorial de missions de prévention Spécialisée dans le Vaucluse ». Déploiement du Service, augmentation conséquente du personnel, absorption du CHAO (hébergements jeunes majeurs aux Sources, service créée en 1988) afin d'assurer une couverture éducative territoriale sur l'ensemble du Département.

Décembre 2006 passage au CROSMS. 22 juin 2007 arrêté d'autorisation du Conseil départemental.

Novembre 2008 rapport d'inspection CG84/ADVSEA – conclusion, 3 axes :

1/ Gouvernance et pilotage : comité de coordination départementale et comité de suivi technique sur les UT.

2/ Choix des activités annexes : elles devraient être étudiées au cas par cas et soumises à l'accord du Conseil général y compris celles qui ne font pas l'objet d'une convention spécifique.

3/ Évaluation des actions de prévention : outil à élaborer avec les directions territoriales et le service de Prévention.

Février 2010 : la convention est conclue pour 1 an renouvelable 2 fois sous forme d'avenant.

À partir de 2013, la convention intègre la mission de soutien éducatif individuel et collectif auprès des mineurs étrangers en situation d'isolement.

Caractéristiques et évolution passée, présente, future

En 2016, le service a mis en œuvre une démarche d'évaluation interne, conformément aux attendus de la loi 2002.2, couplée à un diagnostic territorial visant à réécrire son projet. Elle a été finalisée en mars 2017 et le projet de service réécrit en décembre 2017.

Il ressort de ce processus la nécessité de : réactualiser la commande du conseil départemental, redéfinir un projet de service, mettre en œuvre une méthodologie de projet plus affirmée, redéfinir des critères d'évaluation : mesure d'impact, mesure de l'utilité sociale, organiser et distinguer les missions annexes du projet de prévention spécialisée, par la formalisation d'un service Initiative et Développement considérant que ces dernières viennent renforcer et optimiser l'action éducative de protection de l'enfance et de développement social local des équipes.

En novembre 2017 : signature d'une nouvelle convention trisannuelle qui étend l'intervention de la prévention spécialisée à 9 territoires supplémentaires, soit 15 au total et annonce une baisse de crédits de -320 000,00 euros à impacter sur la durée de la convention.

III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Formalisation, mise en œuvre et/ou actualisation du projet d'établissement ou de service

La démarche employée fut la suivante :

- **De septembre 2016 à mars 2017** : évaluation interne, sachant que les éléments de diagnostic serviraient à l'élaboration du projet de service.
- **Mars/avril 2017** : diagnostics sociaux sur chaque territoire d'intervention de la prévention spécialisée.
- **Décembre 2017** : rédaction et élaboration d'un plan d'action stratégique du projet de service.

Il était prévu des temps de travail entre notre Service et le Service Enfance Famille du Conseil départemental en juin, puis en septembre afin de croiser notre diagnostic avec celui de l'observatoire départemental. Ces rencontres n'ont pas eu lieu.

Liste des grandes lignes directrices du projet formalisé

Objectifs stratégiques du projet de service :

- 1- **Le public** : prévenir les risques de fractures psychosociales et participer à l'émancipation des jeunes
- 2- **Le territoire** : participer à la réduction des isolements sociaux
- 3- **Les problématiques sociétales et les politiques publiques** : être force de propositions et d'innovation en matière de projets d'action sur les territoires et auprès des publics.

Objectifs généraux :

- 1- **Le public** : Prévenir les risques de désocialisation et de désaffiliation des jeunes. Agir sur l'isolement physique et psychique des jeunes. Agir sur les phénomènes d'errance des jeunes. Prévenir les conduites à risque. Prévenir les bascules vers la délinquance. Prévenir les ruptures au sein de la famille et/ou en atténuer les effets. Prévenir le décrochage scolaire des jeunes scolarisés (12-16 ans). Contribuer à apporter des réponses à la pauvreté et à la précarité des jeunes adultes (16-25 ans). Accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité (jeunes parents, parents d'adolescents et de jeunes adultes).
- 2- **Le territoire** : Contribuer au développement social. Contribuer à la régulation des tensions sociales. Promouvoir la citoyenneté et l'implication des habitants sur leurs territoires de vie. Atténuer les effets des replis communautaires sur les jeunes et leurs familles. Contribuer à la connaissance des territoires (diagnostic permanent). Développer un projet d'intervention socio-éducative spécifique au milieu rural.
- 3- **Les problématiques sociétales et les politiques publiques** : Articuler l'action du Service de Prévention spécialisée avec les autres politiques publiques éducatives ayant une intervention sur le territoire. Articuler l'action du Service de Prévention spécialisée et celle du « Service Initiative et Développement » autour des problématiques des publics.

IV. POPULATION(S) ET ACTIVITÉS

Autorisation	Date	22 juin 2007	Capacité		Type
			autorisée		ASE
Habilitation	Date	Néant	installée		
			financée		
Population					
Caractéristiques	<p>Pour ce qui est des accompagnements éducatifs individualisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranche d'âge la plus importante : 18-20 ans (25%) - En second : 21-25 ans (24%) - Troisième : les 16-17 ans (15%) et les plus de 30 ans (jeunes femmes majoritairement) - Les 12-15 ans apparaissent en quatrième position (10%). <p>Pour ce qui concerne les actions collectives</p> <p>422 filles contre 368 garçons ont participé aux actions => même tendance de « féminisation » du public</p>				
Évolutions	<p>Pour ce qui est des accompagnements éducatifs</p> <p>- Le public féminin est pour 2018 plus important que le public masculin (52%). C'est le résultat d'une attention particulière portée à ce public depuis plusieurs années. C'est plus particulièrement notable sur la tranche d'âges des 21-25 ans.</p> <p>Notons, chez les plus de trente ans accompagnés, une majorité de jeunes femmes, souvent mères isolées et demandeuses de soutien à la parentalité.</p>				
Problématiques spécifiques	<p>Accompagnements éducatifs : problématiques identifiées (cf tableaux)</p> <p>Problématiques familiales, Isolement : Problèmes psychologiques : Scolarité, Conduites à risque : Errance : Exil.</p> <p>Notons qu'en moyenne, chaque jeune cumule 2,5 éléments de problématique.</p> <p>Notons aussi que chaque intervention éducative couvre en moyenne trois domaines (cf tableau)</p> <p>Nb : La problématique de l'insertion professionnelle n'apparaît pas dans le nouveau logiciel d'évaluation. C'est un oubli. Néanmoins, nous savons que 30% des jeunes accompagnés sont inscrits à Pôle Emploi et 28% à la Mission Locale.</p> <p>Des modifications restent à opérer sur le nouveau logiciel. Cela se fera sur l'année 2018.</p>				

File active	<p>La mise en route d'un nouveau logiciel statistique de suivi et d'évaluation des accompagnements individuels nous a poussés à reconsidérer les critères de classification des accompagnements éducatifs et à clôturer des anciens contacts qui n'avaient plus lieux d'être recensés.</p> <p>Nous avons donc établi nos statistiques sur la base des contacts exclusivement réalisés en 2017.</p> <p>Simple contacts : 499</p> <p>Accompagnements éducatifs 470 dont 46% soutenus et 54% ponctuels.</p>
Durée moyenne de séjour ou de Prise en Charge	<ul style="list-style-type: none"> • Les simples contacts : la prise en charge n'est pas formalisée, la phase d'approche relationnelle n'étant pas encore renforcée. Il n'en demeure pas moins que le jeune est identifié et a attiré l'attention de l'éducateur. Une relation éducative pourrait s'engager ou s'engager. • Les accompagnements ponctuels qui relèvent d'une forme de dépannage social de courte durée mais qui peuvent se répéter plusieurs fois dans l'année pour le jeune. • Les accompagnements éducatifs soutenus qui reposent sur l'identification de la demande et du besoin du jeune. Ils peuvent s'inscrire sur plusieurs années, avec des phases plus ou moins intenses.

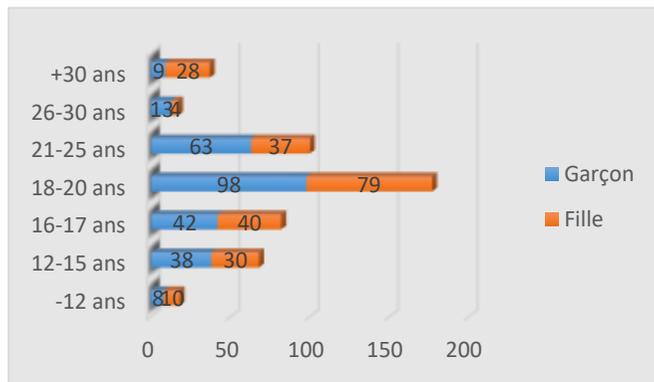
IV.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ET/ OU MESURES (STATISTIQUES : CAMEMBERTS, TABLEAUX, HISTOGRAMMES...)

Les actions éducatives collectives :

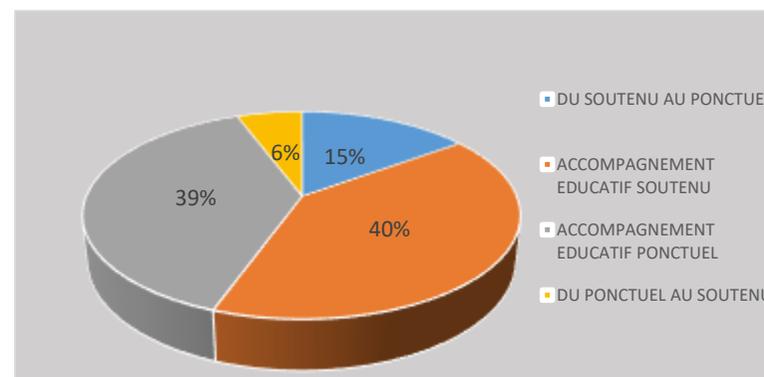
	Nombre d'actions co	Nombre de personnes	F	G	0-6 ans	7-12 ans	13-15 ans	16-17 ans	18-25 ans
Sorties	65	359	215	144	8	24	95	71	161
Chantiers éducatifs	18	53	23	30	0	0	0	6	47
Chantiers scopados	8	42	16	26	0	1	14	17	10
Ateliers éducatifs	19	307	153	154	20	15	90	90	92
Camps	3	29	15	14	0	7	15	7	0
TOTAUX	113	790	422	368	28	47	214	191	310

Les accompagnements éducatifs individualisés

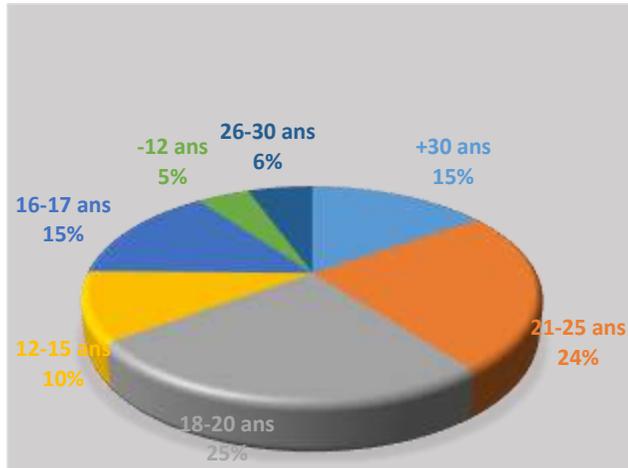
Les simples contacts (nombre)



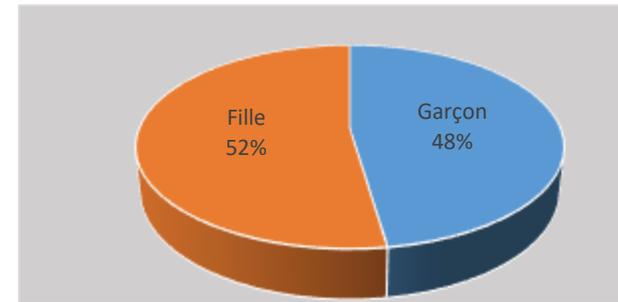
Les accompagnements (%)



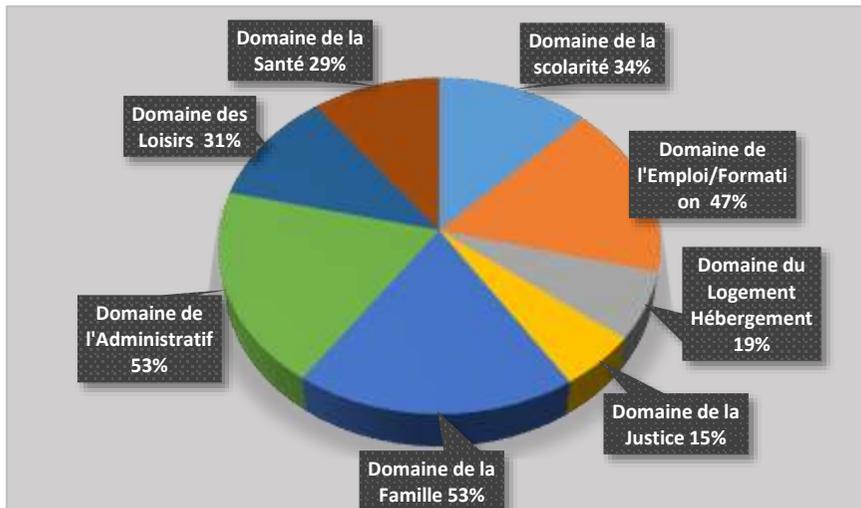
Age/nombre de jeunes(%)



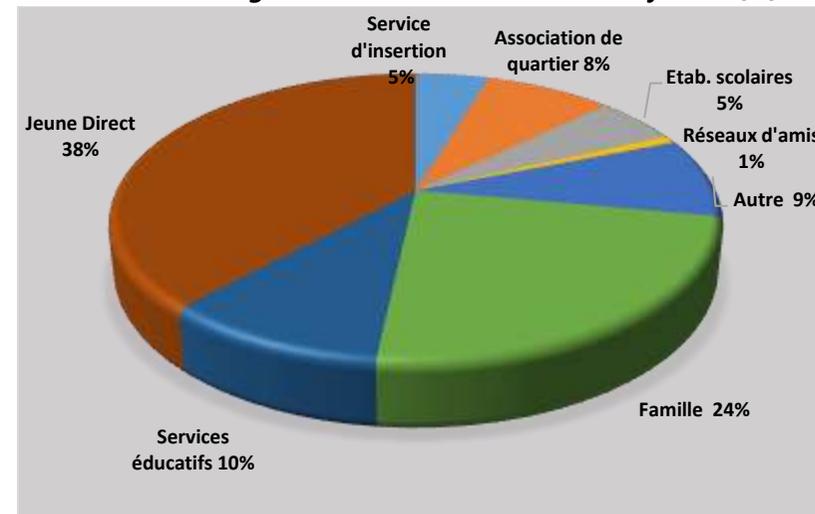
Sexe/nombre de jeunes(%)



Domaine d'intervention/nombre de jeunes(%)



Origine de la demande/nombre de jeunes (%)



Les problématiques des jeunes (%)

PROBLEMATIQUES	TOTAL	%	PROBLEMATIQUES	TOTAL	%
Conduites à risques : - Addiction - Délinquance - Sexualité - Endoctrinement - Comportement - Violence	70	15%	Errance : - Errance administrative - Errance éducative - Errance Psychique - Errance Sanitaire et sociale - Errance hébergement	33	7%
Problèmes liés à l'exil : - Exil : administratif - Exil : éducatif - Exil : psychique - Exil : sanitaire et social - Exil : hébergement	27	6%	Problèmes familiaux : - Distension fragilité des liens familiaux - Violence intra familiale physique - Violence intra familiale morale - Rupture relationnelle	199	42%
Problèmes psychologiques : - Troubles supposés - Troubles diagnostiqués	61	13%	Problème lié à la scolarité - processus décrochage scolaire - Rupture avérée	38	8%
Isolement : - Problématique liée à l'isolement physique - Problématique liée à l'isolement psychique	75	16%		31	7%

Nb : nous sommes actuellement en période de test d'un nouveau logiciel statistique d'évaluation des accompagnements éducatifs. Il se peut que certaines données posent encore question. Néanmoins, nous garantissons que la majorité de ces données ont pu faire l'objet de vérifications.

Partie II

Analyse du résultat

I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réel N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réel N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 1	140 903,82	129 225,91	115 943,09	11 677,91	-8,28	-13 282,82	-10,27

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE I

	EXÉCUTOIRE N	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
GROUPE 1	140 755		115 943,09	-24 811,91	-17,63

Écarts au regard :
- d'évènements non prévisibles
Néant
- d'augmentation des charges (ex : fioul, chauffage, carburants, déplacements...)
Néant
- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge
Néant
- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles
Néant
- autres explications
Economies liées exclusivement à la restriction d'utilisation de certains locaux dans l'attente d'une nouvelle cartographie d'implantation (économies sur l'électricité, chauffage, nettoyage extérieur...).
- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités,...)

II. CHARGES DE PERSONNEL

II.1. CHARGES DE PERSONNEL SALARIÉ

Convention collective ou accord d'entreprise appliqué	CCN 15/03/1966	Adhésion à un syndicat d'employeurs	Nexem
Évolutions significatives de la convention collective appliquée	valeur de point retenue au Budget Exécutoire	3,76	
	valeur moyenne du point année concernée	3,76	
	écarts en valeurs absolue et relative	0	
Grandes lignes de l'organigramme de la structure, à justifier			
Modifications		Créations	
Néant		Néant	
Évolution des charges et des aides , abattements sur salaires et charges sociales			
CITS			
Montant global et détaillé des salaires - dont mesures nouvelles (Annexe 5.3.2)	1 185 790		
Nombre de points d'indice de base (Annexe 5.3.7)	306 649		
Écart entre le montant de la charge de personnel (groupe II) réalisé et celui avancé :	- au Budget Exécutoire N	5 857,32	
	- au Budget Prévisionnel N	5 857,32	
	- au réel N-1	-11 259,42	
Commentaires :			
Néant			

Montant de la charge nette de personnel - (Annexe 5.3.7)	1 830 474,05
Commentaires :	
Néant	
Éléments ou incidences de la politique de management salarial menée sur l'exercice (et/ou sur les exercices précédents qui impactent cet exercice)	
Néant	

II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles sur N-2, N-1 et N des salaires
Conforme aux propositions validées au BP
Départs à la retraite et remplacement (incidence budgétaire), absentéisme...
Départ de 3 chefs de service, 1 éducateur technique et 0,5 psychologue (poste non remplacé)

II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II

Détail des honoraires
<ul style="list-style-type: none"> - Formations liées à la mise en place d'un nouveau logiciel d'évaluation - Honoraires d'avocat pour contentieux prudhommal
Analyse et explications de tout écart significatif entre le montant réalisé et celui avancé au Budget Exécutoire N, au Budget Prévisionnel N et au réel N-1.
Prise en compte du remboursement des salaires du représentant syndical : 22 837,36 euros (groupe II des produits).

III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réal N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réal N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 3	224 370,98	214 434,84	302 046,95	-9 936,14	-4,43	87 612,11	+40,86

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE III

	EXÉCUTOIRE N	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
GROUPE 3	325 072,63		302 046,95	-23 025,68	-7,08

Écarts au regard :
- d'évènements non prévisibles
Néant
- d'augmentation des charges
Néant
- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge
Néant
- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles
Néant
- autres explications
Économies notables sur :
Locations immobilières car non remplacement de locaux dans l'attente d'une nouvelle implantation territoriale liée à une future convention. Dotation sur le compte 681500 d'une provision de 4 210 euros concernant la revalorisation du point.
- 617 : études et recherche. Accompagnement moins important que prévu du sociologue sur le projet de service
- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités,...)
Néant

IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION

Écart entre le tarif proposé au Budget Prévisionnel et celui arrêté par l'autorité de tarification – Explications
Néant

Si demande de décision modificative : grandes caractéristiques et résultats in fine - (Idem s'agissant d'un éventuel recours contentieux)
Néant

V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION

Origine de ces recettes et leur montant réel.
Néant

Étude du montant au regard de l'exécutoire N et du réel N-1
Néant

VI. INVESTISSEMENTS

Écarts entre les investissements prévus et autorisés et ceux réalisés
Dotation amortissements : impact du refus du CD de changement d'affectation d'une dotation (de minibus à camping-car) qui s'est soldé par un non remplacement du minibus « sortant ».
Écarts entre le plan de financement prévu et autorisé et celui réalisé
Néant
Commentaire de l'annexe 4.1 : Plan de financement : opérations d'investissements réalisées dans l'année
Néant
Mise en évidence de la nécessité des investissements réalisés, non prévus au budget, à la continuité de la prise en charge, à la sécurité des personnes accueillies...
Néant
Événements qui ont obligé le gestionnaire à s'écarter du plan d'investissement annuel prévu
Néant
Degrés de priorités
Néant
Incidences sur les années restantes du PPI
Néant

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N

Total classe 6	2 280 545,72
Total classe 7	2 339 233,05
Résultat comptable	58 687,33
Résultat antérieur incorporé	4 253,13
Reprise sur le compte 10687	
Dotations et reprise sur les comptes 116	-5 600,73
Résultat à affecter	57 339,73

Résultats issus du

	Montant total du résultat	Montant déjà incorporé aux BP précédents	Montant proposé (ou accepté) en affectation au				Vérification
			BP N	BP N+1	BP N+2	BP N+3	
CA N-4							
CA N-3							
CA N-2	4 253,13		4 253,13				4 253,13
CA N-1							
TOTAL	4 243,13		4 243,13				4 243,13

VII. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement	50 000,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	€
	10686	Excédents affectés en réserve de compensation des déficits	€
	10687	Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement ⁶	€
Report à nouveau (RAN)	11510	+ Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	7 339,73 €
	11511	+ Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	€
	11519	- Déficit affecté à la majoration des charges d'exploitation	€

Commentaires d'affectation

Le service étant intégré dans le projet patrimonial de la Verdière, affectation du résultat en excédent pour investissement pour 50 000,00 euros. Le solde de l'excédent, soit 7 339,73 euros est affecté au financement des mesures d'exploitation (prévision d'une rupture conventionnelle).

Avignon, le 18 avril 2018

Olivier TIVOLI
Directeur

le 18 avril 2018

Lara MAZELIER
Directrice générale